



REORGANISATION LAS

ACTE 2 : LA FINANCE

Rungis, le 27 février 2019

Acte 1, en 2017 : création de LAS

En 2017, lors de l'expertise du projet de création de LAS, les élus CGT se sont inquiétés de l'avenir des fonctions support des entreprises absorbées. La direction lors du CCE du 19 septembre 2017 a affirmé « Concernant la garantie sur la pérennité des sites et des emplois, depuis le début du projet, nous avons informé et énoncé que **ce projet ne contenait pas de conséquences ni sur la localisation ni sur les emplois eux-mêmes**, il n'y a pas d'impact sur les emplois et, dans ce projet, il n'y a aucune évolution d'une stratégie de site. »

Acte 2, 18 mois plus tard : la Direction Financière

Lors du Comité Central d'Entreprise de LAS du 22 janvier 2019, la direction de LAS a annoncé un projet d'évolution de l'organisation des activités Comptabilité de la Direction Financière. Ce projet aura pour conséquence de transférer des postes de différents sites de LAS de toute la France vers le site de Rungis :

EFFECTIFS - Au 31-12-18	ELANCOURT	LA FERTE SAINT-AUBIN	SAINT-HEAND	BLAGNAC	MASSY	RUNGIS
CDI ACTIFS	8	4	2	2	2	23
Mouvements en cours	1	1			1	
Départs retraite annoncés	1	1		1		
TOTAL EFFECTIF CONCERNE	6	2	2	1	1	23

Lors du Comité Central d'Entreprise du 19 février 2019, la direction a présenté des mesures d'accompagnement pour les salariés concernés par ces transferts. La CGT a demandé en séance de respecter le processus social en procédant à une consultation sur le principe du projet avant toute mise en œuvre du projet et avant de communiquer auprès des salariés sur les mesures d'accompagnement.

Nous avons aussi appris lors de ce CCE que des salariés du service financier de Massy (ex-TRS) avaient été mutés à Rungis en 2017 sans aucune négociation de mesures collectives avec les syndicats locaux (à Massy la CGT n'est pas implantée).

Avis CGT :

Ce type de réorganisation doit être sous le contrôle de vos représentants, même s'il ne touche qu'un nombre limité de salariés, car il peut induire de fortes contraintes personnelles ou familiales jusqu'à des situations de RPS. Nous contestons aussi la notion de « volontariat » amenée par la direction.

Pour la CGT, les instances représentatives du personnel ne sont pas une simple chambre d'enregistrement. **Pour garantir les droits des salariés et que le code du travail soit respecté, nous exigeons que ce projet de transfert soit gelé, que des alternatives moins contraignantes soient envisagées et après la consultation des instances, l'ouverture de négociations dans LAS sur les mesures d'accompagnement.**

Nous sommes convaincus que les autres fonctions support (RH, achats, communication, ...) risquent aussi d'être prochainement réorganisées et relocalisées. Ce projet n'est que l'acte 2 ...

La CGT a adressé le courrier (au verso) à la direction de LAS pour revenir à un dialogue social constructif.

Délégués Syndicaux Centraux CGT LAS :

Jean-Luc LECOINTE Tel : 06 45 88 85 00
Alain DERVIEUX Tel : 06 75 00 45 81

Eric DAGOIS Tél : 06 70 65 96 62
Cyril AZEAU Tél : 07 70 28 69 55

Site internet :
<http://tr6.cgtthales.fr/>





Rungis, le 22 février 2019

Objet : Projet d'évolution de l'organisation des activités de la Direction Financière LAS

A : Monsieur Philippe LAN Directeur des Relations Sociales de LAS

Copie : Monsieur Philippe NETO Directeur des Ressources Humaines de LAS

Monsieur le Directeur,

Lors du Comité Central d'Entreprise de LAS du 22 janvier 2019, la direction de LAS a annoncé un projet d'évolution de l'organisation des activités de la Direction Financière. Ce projet aura pour conséquence de transférer des postes de différents sites de LAS de toute la France vers le site de Rungis.

Des informations ont été déclinées dans les Comités d'Établissement des différents sites concernés.

Lors du Comité Central d'Entreprise de LAS du 19 février 2019, vous avez évoqué votre projet d'évolution de l'organisation des activités de la Direction Financière et vous avez présenté des mesures d'accompagnement pour les salariés concernés par ces transferts.

Vous avez confirmé qu'il y aurait une consultation ultérieure du CCE mais vous n'avez cependant donné aucune précision sur le calendrier de consultation du CCE et des Comités d'Hygiène et de Sécurité concernés.

La CGT vous a demandé en séance de respecter le processus social en procédant à une consultation sur le principe du projet avant toute mise en œuvre du projet et avant de communiquer auprès des salariés sur vos mesures d'accompagnement dans des termes laissant entendre que tout serait déjà définitivement décidé.

Nous vous rappelons en effet que l'article L. 2323-2 du Code du travail prévoit que « *Les décisions de l'employeur sont précédées de la consultation du comité d'entreprise.* » La consultation du Comité doit être préalable à la décision de l'employeur, c'est-à-dire, selon la Cour de cassation, préalable « *à la prise et à l'exécution des décisions* » (crim. 10 mai 1988, n° 87-90.277).

Aucune décision et/ou mesure de mise en œuvre ne peut donc intervenir avant que le comité n'ait été régulièrement consulté, sauf à entraver gravement son fonctionnement.

Or, nous avons noté dans vos présentations que ce projet de transfert paraît avoir déjà reçu un commencement d'exécution pour les personnels concernés avec des mobilités entre sites ou des démissions avant même que l'ensemble des institutions représentatives du personnel concernées aient été régulièrement informées et consultées.

Par conséquent nous vous demandons d'interrompre immédiatement toute mesure de mise en œuvre de votre projet de réorganisation avant l'achèvement régulier de la procédure d'information consultation des instances.

La mise en œuvre de votre projet constituerait sinon le délit d'entrave au fonctionnement régulier d'une part du Comité Central d'Entreprise et des Comités d'Établissement et des Comités d'Hygiène et de Sécurité concernés.

Recevez Monsieur le Directeur, l'assurance de nos cordiales salutations.

Les Délégués Syndicaux Centraux CGT de Thales LAS France :

M. Eric Dagois, M. Cyril Azeau, M. Alain Dervieux M. Jean-Luc Lecointe